

NEXMECTIN® 18,7 mg/g Pâte orale pour chevaux



Date de création : 13-10-2022

Date de mise à jour : 17-10-2022

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Chevaux

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les chevaux :

- Traitement des infestations par les nématodes ou les arthropodes suivants :

Grands strongles :

Strongylus vulgaris (adultes et stade larvaire 4 en localisation artérielle)

Strongylus edentatus (adultes et stade larvaire 4 en localisation tissulaire)

Strongylus equinus (adultes)

Petits strongles (dont les souches résistantes au benzimidazole) :

Cyathostomum spp. (adulte et stade larvaire 4 luminal)

Cylicocyclus spp. (adulte et stade larvaire 4 luminal)

Cylicodontophorus spp. (adulte et stade larvaire 4 luminal)

Cylicostephanus spp. (adulte et stade larvaire 4 luminal)

Gyalocephalus spp. (adulte et stade larvaire 4 luminal)

Ascaris :

Parascaris equorum (adulte et stade larvaire 4 luminal)

Oxyures :

Oxyuris equi (adulte et stade larvaire 4)

Onchocerques :

Onchocerca spp. (Microfilaires)

Gastérophiles (ou oestres) :

Gasterophilus spp. (stades oral et gastrique)

Administration

Voie d'administration



Posologie



Posologie :

Une graduation de seringue de pâte correspond au traitement de 100 kg de poids vif (sur la base de la posologie recommandée de 200 µg d'ivermectine par kg de poids vif).

La seringue de 6,42 g fournit une quantité suffisante pour traiter 600 kg de poids vif à la posologie recommandée.
La seringue de 7,49 g fournit une quantité suffisante pour traiter 700 kg de poids vif à la posologie recommandée.

Administration :

Le produit est administré par voie orale.

La détermination aussi précise que possible du poids corporel permet de garantir l'administration d'une dose correcte. La bouche de l'animal ne doit pas contenir d'aliment afin de faciliter la déglutition et l'absorption du produit. En tournant la molette, ajuster le piston de la seringue en fonction du poids vif du cheval. Appliquer l'extrémité de la seringue dans l'espace interdentaire (entre les dents de devant et de derrière); administrer la dose de pâte à l'arrière de la langue en poussant sur le piston jusqu'à ce qu'il s'arrête; relever la tête du cheval pendant quelques secondes afin de s'assurer de la déglutition du médicament.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notables

- Principe actif :

Ivermectine 18,7 mg

Liste des excipients :

Huile de ricin

Hydroxypropylcellulose

Dioxyde de titane

Propylèneglycol

Principes actifs / Molécule

Ivermectine

Forme pharmaceutique

Pâte

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

USAGE VÉTÉRINAIRE

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans

Temps d'attente



Viande et abats : 34 jours.

Lait : Ne pas utiliser chez les juments productrices de lait destiné à la consommation humaine.

Propriétés

Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Endectocide.

Propriétés pharmacodynamiques

L'ivermectine appartient à la classe des lactones macrocycliques endectocides. Les molécules de cette classe se lient

sélectivement et avec une forte affinité aux canaux chlorures glutamate-dépendants présents dans les cellules nerveuses et musculaires des invertébrés. Leur fixation sur ces canaux induit une augmentation de la perméabilité de la membrane cellulaire aux ions chlorures entraînant une hyperpolarisation de la cellule nerveuse ou musculaire. Il en résulte une paralysie et la mort du parasite. Les molécules de cette classe peuvent également interagir avec d'autres canaux chlorures ligand-dépendants, comme ceux faisant intervenir le neurotransmetteur GABA (acide gamma-aminobutyrique).

La marge de sécurité des molécules de cette classe est attribuable au fait que les mammifères ne possèdent pas de canaux chlorures glutamate-dépendants, que les lactones macrocycliques ont une faible affinité pour d'autres canaux chlorures ligand-dépendants de mammifère et que les lactones macrocycliques ne traversent pas facilement la barrière hémato-encéphalique.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale de la dose recommandée aux chevaux, le pic de concentration plasmatique (C_{max}) de 33 ng/mL est atteint dans un délai de 24 heures.

Après administration, l'ivermectine est correctement absorbée par la circulation systémique. Environ 2 % seulement du médicament sont excrétés dans les urines, l'excrétion fécale étant la principale voie d'élimination.

L'ivermectine passe facilement dans le lait.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

En raison du risque d'effets indésirables graves, ne pas utiliser chez les chiens ou les chats.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

L'ivermectine étant très liée aux protéines plasmatiques, une attention particulière doit être portée lorsqu'un animal est malade ou lorsqu'il suit une alimentation associée à un faible niveau en protéines plasmatiques.

Les chiens et chats ne doivent pas ingérer de pâte versée ou avoir accès à des seringues utilisés car ils peuvent présenter des effets secondaires en raison de la concentration en ivermectine du produit.

Le produit a été formulé pour une utilisation chez le cheval uniquement. La teneur en ivermectine de ce produit peut entraîner des effets indésirables chez le chat, le chien (notamment le colley, le bobtail et les races et croisements apparentés), ainsi que chez les tortues (en cas d'ingestion de médicament à partir de seringues usagées ou de reliquats de pâte).

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du produit.

Se laver les mains après usage.

Ce produit peut provoquer une irritation de la peau ou des yeux. Il convient donc d'éviter le contact avec la peau ou les yeux. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion ou d'irritation des yeux après contact accidentel, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquetage.

Autres précautions

Aucune

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Le produit peut être administré à des juments à toutes les étapes de la gestation ou de la lactation. Ne pas utiliser chez les juments productrices de lait destiné à la consommation humaine.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Des signes discrets et transitoires (ralentissement au test de réponse pupillaire à la lumière) ont été observés après administration d'une dose de 1,8 mg d'ivermectine par kg de poids vif (9 fois la dose préconisée). D'autres signes ont été observés après administration de doses plus élevées (mydriase, ataxie, tremblements, stupeur, coma et mort). Les symptômes les moins sévères ont été transitoires.

Bien qu'aucun antidote n'ait été identifié, un traitement symptomatique est recommandé.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

L'ivermectine augmente l'effet des agonistes GABA.

Incompatibilités

Aucune connue.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.
Ce médicament est un produit à usage unique. Jeter la seringue après utilisation.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ce médicament est extrêmement dangereux pour les poissons et la faune aquatique. Ne pas contaminer les eaux de surfaces ou les fossés en y déversant le produit ou des seringues usagées. Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

ECO ANIMAL HEALTH EUROPE LIMITED
6TH FLOOR
SOUTH BANK HOUSE
BARROW STREET
D04 TR29 DUBLIN 4
IRLANDE

Classification ATC Vet

- QP54AA01

Laboratoire



AUDEVARD
Laboratoire Pharmaceutique Vétérinaire
42-46, rue Médéric
92582 CLICHY CEDEX
Tél : 01.47.56.38.26
Fax : 01.47.56.38.39
<http://www.audevard.com>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8211881 9/2008

Date de première autorisation

2008-09-24

Présentation et quantité

NEXMECTIN[®] 18,7 mg/g Pâte orale pour chevaux